

Frank Van de Velde

Animateur du groupe de travail

ZA-EnR



**Objet :**

**Compte rendu de la troisième réunion du groupe de travail « Zones d'accélération » de Lardiers, le 28 septembre 2024**

Présent : BESSON DENIS, BIZOT ANDRE, SUSCILLON JEAN-YVES, USSEGLIO JEAN-CHARLES, LE THIRILLY CHARLES, DE LEENER MARC, VAN DE VELDE FRANK

**INVITÉ :** MONSIEUR RAULT THIBAULT du Parc Naturel Régional du Luberon

Excusé : DOUGUET ALEXIS, USSEGLIO CHARLES, HUE-MATHIEU BRIGITTE

Absent : /

Contexte :

Le 28 septembre 2024 à 9 h, s'est tenue la troisième réunion du groupe de travail consacré aux zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Lardiers. Ce groupe, composé de 10 personnes dont 3 élus, a pour objectif d'identifier les sites les plus propices (ZA-EnR) et de transmettre cette proposition à la Mairie.

Après un accueil autour d'un café et de croissants, la séance a commencé à 9 h 20.

Frank Van de Velde, conseiller municipal et animateur du groupe, a répondu sur les questions de la deuxième réunion qui a eu lieu le 31 août 2024 :

- a) Confirmation de la présentation des comptes rendus sur le site de Lardiers.  
(accepter par la Mairie)
- b) Continuation possible du groupe de travail sur les ZA-EnR et les projets.  
(accepter par la Mairie)
- c) Invitation des personnes tiers à la troisième réunion de notre groupe :  
Nous avons sollicité la FNE début septembre afin qu'elle participe à notre projet, mais notre demande est restée sans réponse. En revanche, le PNR du Luberon a accepté avec enthousiasme notre requête et nous avons eu le plaisir de recevoir M. Rault Thibault.

Frank a ensuite souligné l'obligation pour la Mairie de solliciter l'avis des gestionnaires des aires protégées du village préalablement à toute délibération. Dans le cas de Lardiers, trois gestionnaires sont concernés.

- a) Le Conservatoire des Espaces Naturels
- b) Le Parc Naturel Régional du Luberon
- c) Le village de St Vincent sur Jabron

Nous avons consacré la matinée à finaliser nos travaux et à préparer notre conclusion pour la mairie. L'intervention de M. Rault Thibault du PNR du Luberon a été un moment clé de cette réunion. Grâce à son expertise et à sa connaissance approfondie du territoire, nous avons pu travailler ensemble à l'intégration des ZA-EnR dans notre cartographie. Cette collaboration enrichissante nous a permis de faire une synthèse constructive de nos trois premières réunions. Nous remercions chaleureusement M. Rault pour son apport précieux.

Frank a présenté un calendrier détaillé des prochaines étapes :

- 1) Clôture des travaux initiaux : Finalisation de nos travaux en cours et rédaction d'un compte-rendu de la réunion du 28 septembre.
- 2) Retour d'expertise : Attente du retour du Parc Naturel Régional du Luberon sur notre analyse des ZA-EnR.
- 3) Validation de notre proposition : Présentation de notre proposition par Frank et validation collective avant le 15 octobre.
- 4) Discussion en conseil municipal : Soumission de notre proposition au conseil municipal pour discussion et décision.
- 5) Consultation des habitants : Organisation d'une deuxième réunion publique en novembre pour présenter notre proposition et recueillir les avis des habitants.
- 6) Présentation des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZA-EnR) aux gestionnaires de village en vue de recueillir leur avis. (Procédure à suivre par la Mairie)
- 7) Décision finale de la mairie : Délibération de la mairie sur les zones à retenir et transmission de la décision à la sous-préfecture avant le 23 décembre.
- 8) Publication : Mise en ligne de la délibération sur le site internet de la mairie.

Frank a de nouveau évoqué la possibilité d'exclure certaines zones suite à l'arrêté préfectoral des ZA-EnR. Bien que la cartographie soit attendue pour début 2025, l'avis du CRE sur la première vague de ZA-EnR met en évidence un écart par rapport aux objectifs du SRADDET. Ainsi, la possibilité d'exclusion ne sera envisageable qu'en cas d'atteinte de ces objectifs, et non simplement suite à l'arrêt de la cartographie. Compte tenu de cette nuance et des objectifs ambitieux du SRADDET, il semble peu probable que nous puissions exclure des zones, même après une deuxième vague de propositions de ZA-EnR en PACA.

Nous avons de sérieux doutes quant à la possibilité d'atteindre les objectifs du SRADDET, malgré une deuxième phase de propositions.

La sous-préfète a confirmé que notre délibération sur les ZA-EnR doit se limiter strictement à ces zones. Bien que nous puissions identifier des zones à exclure et les présenter à la mairie et aux habitants de Lardiers, cette démarche restera pour l'instant interne à notre commune et n'aura pas de valeur juridique officielle.

Ce compte rendu résume les points importants de notre réunion. Si vous avez des idées, des questions ou souhaitez apporter des précisions, n'hésitez pas à me solliciter.

A suivre...

Cordialement, Frank